



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2025
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Soixantième session

8 septembre-3 octobre 2025

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Situation des droits humains des musulmans rohingya et d'autres minorités au Myanmar

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme*

Résumé

Le présent rapport, établi comme suite aux résolutions [53/26](#) et [56/1](#) du Conseil des droits de l'homme, reflète d'une part ce qui est ressorti des activités que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a menées pour suivre et vérifier l'application des recommandations formulées par la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, y compris s'agissant de l'établissement des responsabilités et, d'autre part, les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme au Myanmar, notamment en ce qui concerne les musulmans rohingya et d'autres minorités.

* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 53/26, le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de vérifier et de suivre l'application des recommandations formulées par la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, y compris s'agissant de l'établissement des responsabilités, de continuer à suivre les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme au Myanmar, notamment en ce qui concerne les musulmans rohingya et d'autres minorités, et de lui présenter un rapport à sa cinquante-neuvième session. Dans sa résolution 56/1, le Conseil a prié le Haut-Commissaire de lui faire un compte rendu oral à sa soixantième session.

2. Le présent rapport reflète ce qui est ressorti des activités de suivi et de vérification que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a menées à distance entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mai 2025. Au cours de la période considérée, des restrictions financières ont empêché le Haut-Commissariat de recueillir et de vérifier toutes les informations voulues, en conséquence de quoi le présent rapport ne porte que sur un nombre limité de violations et atteintes. Référence sera faite aux rapports précédents, en tant que de besoin.

II. Méthode suivie

3. Pour établir la véracité des allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits ainsi que les allégations d'autres infractions graves au droit international qui ont été formulées contre toutes les parties, le HCDH a mené 289 entretiens avec des victimes et des témoins et s'est régulièrement entretenu avec des représentants d'organisations locales et internationales et d'entités des Nations Unies, des experts thématiques et d'autres personnes. En outre, il a analysé des informations provenant d'autres sources primaires, notamment des images satellites et des documents officiels, et a suivi de près les informations publiées dans les médias et sur les réseaux sociaux. Il a adressé des questionnaires à l'armée du Myanmar, au Gouvernement d'union nationale et à plusieurs organisations ethniques armées afin de donner à toutes les parties la possibilité d'être entendues. Les informations fournies ont été analysées et celles qui ont été incorporées dans le rapport sont attribuées à leur source.

4. La protection de ses interlocuteurs a été une des principales préoccupations du HCDH, qui a fait passer le principe consistant à « ne pas nuire » avant toute autre considération. Chaque fois qu'il avait des motifs raisonnables de croire que des actes relevant de son mandat avaient été commis, il s'est employé à établir la véracité des faits et dégager des constantes. Le nombre de morts confirmées est en deçà de la réalité, car les coupures d'Internet et autres restrictions imposées par l'armée ont fait qu'il a été difficile d'être pleinement informé de toutes les violations.

III. Situation des droits de l'homme au Myanmar

A. Faits nouveaux liés au conflit

5. Au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis le coup d'État de la junte militaire, l'escalade de la violence n'a cessé de faire des ravages dans la population civile. Selon des sources crédibles¹, entre le coup d'État et le 31 mai 2025, l'armée avait tué au moins 6 764 civils, y compris 1 409 femmes et 810 enfants, et arrêté 29 209 personnes pour des motifs politiques, parmi lesquelles 22 074, dont 4 234 femmes et 235 enfants, étaient toujours détenues. Les tribunaux contrôlés par l'armée du Myanmar avaient condamné 172 détenus à mort sans respecter le droit à un procès équitable ni les autres garanties de procédure, y compris les garanties d'indépendance de la justice.

¹ Voir <https://aappb.org>.

6. Bien que l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est aient appelé à une désescalade de la violence, l'armée du Myanmar a continué d'être impliquée dans des meurtres, des disparitions et des privations arbitraires de liberté et d'enrôler des civils². Le HCDH a reçu 26 témoignages indiquant que des produits chimiques, notamment des engrais, fixés à des engins explosifs auraient été utilisés dans six États et régions, y compris à 22 reprises dans l'État shan, ce qui reflète une nouvelle évolution apparue au cours de la période considérée.

7. Les catastrophes naturelles, notamment les inondations et les glissements de terrain provoqués par le typhon Yagi en septembre 2024 et le tremblement de terre qui a frappé le centre du Myanmar le 28 mars 2025, ont encore aggravé les violations des droits de l'homme généralisées et systématiques commises dans le contexte du conflit armé³. En septembre 2024, plus de 440 personnes ont trouvé la mort dans des inondations qui ont déplacé plus d'un million d'individus, dévastant 70 communes et détruisant communautés, cultures, terres agricoles et troupeaux de bétail. En mars 2025, le tremblement de terre a fait près de 4 000 morts dans le centre du Myanmar. Malgré ces destructions et bien qu'elle ait annoncé des cessez-le-feu temporaires en avril et mai 2025 pour permettre les opérations de sauvetage, l'armée du Myanmar – sans prendre aucune précaution pour protéger les civils – a continué de multiplier les frappes aériennes et les attaques à l'arme lourde contre des zones habitées par des civils qui avaient été touchées par le tremblement de terre. Au 31 mai 2025, l'armée aurait lancé plus de 550 attaques et des sources accessibles au public indiquent que, depuis le tremblement de terre, plus de 481 civils ont été tués dans des attaques militaires. Des sources crédibles font état de 285 morts confirmées. Le 15 avril, notamment, une attaque aérienne lancée par l'armée du Myanmar contre le village de Kanni, dans le canton de Kawkareik (État kayin), a gravement endommagé un monastère bouddhiste et fait six morts, y compris quatre enfants, et plus de 20 blessés parmi les civils. Dans ce cas comme dans bien d'autres, le HCDH n'a pas pu établir que l'attaque était justifiée. L'armée a continué de restreindre l'accès des secours humanitaires aux communautés touchées par le tremblement de terre qui vivent dans des zones non soumises à son contrôle et aux régions habitées par des minorités ethniques⁴.

8. L'armée a de plus en plus recouru aux frappes aériennes, qui continuent de faire des victimes parmi les civils⁵. Selon des sources crédibles, au cours de la période considérée, 838 des 1 811 morts confirmées de civils – soit près de la moitié – ont directement été causées par des attaques aériennes. L'année 2024 a été celle où le plus grand nombre de civils ont perdu la vie dans des frappes aériennes (642 morts confirmées), mais à la fin du mois de mai 2025, le nombre total de civils tués était déjà plus de 67 % supérieur à celui de l'année précédente. Une analyse comparative des chiffres disponibles a révélé qu'entre la première et la deuxième moitié de la période considérée, le nombre d'attaques aériennes est passé de 1 057 à 1 665, ce qui représente une augmentation de 63 %.

9. Autre fait inquiétant, l'armée du Myanmar a commencé à déployer des paramoteurs armés, c'est-à-dire des parapentes tricycles motorisés pouvant transporter jusqu'à trois passagers et des obus de mortier de 120 mm. Les véhicules aériens, traditionnellement utilisés pour la reconnaissance, ont été de plus en plus utilisés dans des attaques ; ils volent presque silencieusement et les pilotes larguent des munitions à haute altitude sans pouvoir viser leur cible avec précision. Selon des sources accessibles au public, depuis décembre 2024, il y a eu 137 attaques de ce type, dont la grande majorité dans des zones situées à proximité de bases aériennes et 46 dans des zones touchées par le tremblement de terre. Plusieurs attaques ont été commises aussi dans les États rakhine et chin. Ces allégations n'ont pas encore été vérifiées, mais des médias ont rapporté qu'au moins 81 civils, parmi lesquels 19 femmes et 7 enfants, avaient été tués par des munitions larguées par des paramoteurs sur des marchés, des maisons, des monastères, des hôpitaux et des écoles. Le 10 mai, dans le village de Thone Pan Hla, dans le township de Chaung-U (région de Sagaing), un paramoteur a pilonné une zone résidentielle civile paisible, tuant trois civils, dont un garçon de 12 ans, et

² Voir [A/HRC/54/59](#) et [A/HRC/56/23](#).

³ Dans l'ensemble du pays, 288 communes ont déclaré avoir subi des secousses d'une intensité de 4,0 ou plus sur l'échelle de Richter.

⁴ Voir [A/HRC/53/52](#).

⁵ [A/HRC/59/57](#), par. 54.

blessant une femme et une fillette de 5 ans, ce qui montre à quel point il y a lieu de se préoccuper de la situation en matière de protection.

B. Événements représentatifs de la situation

10. Le présent rapport décrit quatre des nombreux événements recensés venant illustrer les problèmes qui se posaient en ce qui concerne la protection des civils et la peur dans laquelle ceux-ci vivaient au quotidien du fait que maisons, villages, écoles et camps de personnes déplacées étaient systématiquement pris pour cible dans l'ensemble du pays.

1. Village de Si Par, township de Budalin (région de Sagaing)

11. À l'aube du 17 octobre 2024, l'armée du Myanmar est entrée dans le village de Si Par alors que les habitants s'apprêtaient à célébrer une fête bouddhiste et plusieurs personnes se sont enfuies. Celles qui ont choisi de rester ou qui n'ont pas pu partir, y compris les personnes âgées et les personnes handicapées, ont rapidement été arrêtées.

12. Le 19 octobre 2024, après le départ de l'armée du Myanmar, les villageois ont commencé à revenir et ont découvert ce qu'ils ont décrit comme un « carnage ». Six civils avaient été tués, parmi lesquels certains étaient morts d'une balle dans la tête ou dans la poitrine et d'autres présentaient des signes de violence. Des témoins ont dit avoir vu les cadavres de trois hommes décapités et éviscérés dont certaines parties du corps, carbonisées, étaient entassées ou éparpillées dans le village. Un villageois a livré le récit suivant : « Ils ont découpé les corps comme on découpe un poulet. La tête, les jambes, les bras, et ils leur ont aussi ouvert l'estomac. Ils ont même mis leur cœur dans une assiette. ». Les photos reçues par le HCDH ont confirmé qu'un véritable carnage avait été commis. En outre, une vingtaine de maisons avaient été incendiées. Les personnes interrogées ont déclaré que le village n'avait pas pu reprendre une vie normale et que de nombreux habitants étaient toujours déplacés au moment de la rédaction du rapport.

13. Des témoins ont attribué ces actes à des soldats du commandement militaire régional du nord-ouest, et l'armée du Myanmar a confirmé le raid, mais a décliné toute responsabilité pour les meurtres, affirmant que des groupes armés antimilitaires étaient revenus dans le village le 18 octobre 2024 et avaient brutalement assassiné six villageois pour les punir d'avoir servi d'informateurs aux forces de sécurité. Selon le Gouvernement d'union nationale, ce sont des soldats du 89^e bataillon d'infanterie de la 33^e division qui sont responsables de ces meurtres et aussi de ceux commis les 18 et 19 octobre 2024 dans les villages voisins d'Aing Paung Chaung et de Sai Pyin Lay.

2. Village de Let Pan Hla, township de Singu (région de Mandalay)

14. Le 14 mars 2025, l'armée du Myanmar a lancé une frappe aérienne sur un marché du village de Let Pan Hla, faisant au moins 27 morts, parmi lesquelles 3 enfants dont un âgé de 2 ans, et une trentaine de blessés dans la population civile.

15. Selon des témoins, un avion de chasse a décrit des cercles autour de la zone avant de larguer deux bombes de 500 livres sur le marché, qui bâtaient son plein. Un témoin a déclaré : « Vu comment ils volaient, en plongeant puis en remontant plusieurs fois d'affilée, je savais qu'ils allaient larguer des bombes. ». Les personnes interrogées ont décrit le chaos qui s'est ensuivi, des étals en feu et des gens qui criaient. L'une d'elles a dit : « Certains corps avaient les intestins à l'air, d'autres avaient de gros trous dans le dos à cause des éclats d'obus. On voyait des restes humains et des parties de corps dans les flammes. ».

16. Les personnes interrogées ont indiqué qu'il n'y avait pas de groupes armés d'opposition dans la zone au moment de l'attaque. En outre, l'armée du Myanmar a depuis longtemps coutume d'utiliser des moyens aériens contre des cibles civiles afin de semer la peur, utilisant sa puissance de feu supérieure pour dissuader toute résistance. Des villageois ont fait observer que le lieu attaqué était facilement identifiable sur la route nationale 31, car « de nombreux cars [civils] qui vont à Mogok s'y arrêtent pour que les passagers puissent acheter à manger, c'est une zone très fréquentée ». L'armée n'a fourni aucune information sur l'attaque malgré les demandes du HCDH.

3. Village de Oe Htein Kwin, township de Tabayin (région de Sagaing)

17. Le 12 mai 2025 vers 9 h 30, une frappe aérienne a touché une école, tuant 24 civils (16 filles, 6 garçons et 2 enseignantes) et en blessant des dizaines d'autres. Des témoins ont rapporté qu'un avion avait survolé le village avant de larguer deux bombes, dont l'une a touché un arbre et l'autre a détruit l'école. Un témoin a raconté : « Le toit a entièrement disparu, les murs extérieurs étaient très endommagés. Les quatre salles de classe ont toutes été détruites à l'exception du toit de la dernière salle. ». Une analyse des images et des vidéos reçues par le HCDH a corroboré les récits des témoins.

18. Plusieurs sources ont attribué l'attaque à l'armée du Myanmar, indiquant que l'avion avait décollé de la base aérienne de Meiktila. Des médias affiliés à l'armée ont toutefois nié qu'une frappe aérienne avait eu lieu et ont insinué – sans aucune preuve à l'appui de leurs dires – que l'explosion était due au fait que l'école servait à la fabrication de mines terrestres. Une analyse des photos des décombres réalisée par des sources fiables a néanmoins révélé la présence de deux ailerons stabilisateurs endommagés provenant d'une bombe non guidée larguée par air et du type de celles utilisées dans d'autres frappes aériennes⁶. Des personnes interrogées ont indiqué qu'il n'y avait pas de groupes armés d'opposition dans la zone au moment de l'attaque.

19. On ne sait pas au juste ce qui a motivé l'attaque, mais des sources ont indiqué que l'armée prenait régulièrement pour cible des bâtiments publics, y compris des écoles, pour semer la peur parmi la population. Les attaques contre des écoles étaient déjà chose courante puisqu'il y en avait eu plus de 640 depuis 2021⁷. Pour éviter la mort d'autres enfants, le Gouvernement d'union nationale a donc fermé plusieurs écoles sur les territoires qu'il contrôle.

4. Village de La Ei, township de Pekon (État shan)

20. Entre septembre 2024 et mai 2025, l'armée du Myanmar a bombardé à trois reprises un camp de personnes déplacées surnommé « camp de Bangkok », situé à la frontière entre les États shan et kayah. Les informations disponibles n'ont pas révélé d'affrontements dans les environs, non plus que la présence de groupes armés d'opposition ou l'existence d'un objectif militaire qui aurait justifié les attaques. L'armée n'a pas répondu à la demande d'informations du HCDH.

21. L'attaque qui a fait le plus grand nombre de victimes civiles s'est produite le 5 septembre 2024 vers 21 heures. Deux bombes de 500 livres ont frappé une zone résidentielle, faisant au moins 9 morts, dont 3 femmes, 3 filles et 3 garçons, et près de 30 blessés parmi les civils⁸. Des photos montrant d'importantes destructions et de grands cratères viennent confirmer les récits des témoins. Une cinquantaine de maisons ont été détruites, mais il y a eu relativement peu de victimes, ce qui serait dû au fait que les familles dorment en général dans des bunkers creusés sous la terre, preuve que de nombreuses communautés vivent dans la terreur des frappes aériennes.

22. Le 18 novembre 2024, quatre bombes lancées sur le camp depuis deux avions ont fait une victime civile, détruit une église et un presbytère et causé d'autres dommages. Selon des sources locales, l'attaque a été commise après que le prêtre qui officiait dans le camp a été plusieurs fois menacé de mort sur les réseaux sociaux depuis des comptes pro-armée du Myanmar. Le 14 mai 2025, l'armée a lancé un nouveau bombardement aérien. Des sources ont déclaré que des drones de surveillance et un avion avaient survolé la zone avant que l'appareil largue deux grosses bombes qui ont blessé un civil et endommagé deux bâtiments faisant office de dortoirs pour écoliers. Des habitants ont dit au HCDH qu'au moment de la troisième attaque, il ne restait dans le camp que 250 des 600 personnes qui y vivaient avant la première attaque, les bombardements répétés ayant poussé bon nombre de villageois à partir.

⁶ Voir <https://www.info-res.org/reports/conflicting-claims-an-analysis-of-the-tabayin-school-airstrike>.

⁷ Voir <https://data.humdata.org/dataset/63605720-f0da-454d-89a6-552f1acc3a53/resource/7203e9a6-daa7-4eb5-9f88-0d03c9bc284a/download/2020-2025-mm-education-in-danger-incident-data.xlsx>.

⁸ Voir <https://karennihumanrights.org/wp-content/uploads/2024/09/KnHRG-Statement-Condemning-Airstrike-in-Pekon-1.pdf>.

C. Atteintes aux droits de l'homme commises par des groupes armés d'opposition

23. Bien que les atteintes commises par les groupes armés d'opposition n'aient pas été comparables, que ce soit par leur ampleur, leur portée, leur intensité ou leur brutalité, aux violations commises par l'armée du Myanmar, elles suscitaient la préoccupation de nombreuses sources. Les coupures répétées des réseaux de communication, l'insécurité et, selon certaines informations, le silence imposé aux médias par les groupes d'opposition ont entravé les vérifications du HCDH. Celui-ci a reçu quelques signalements selon lesquels des groupes d'opposition avaient lancé des attaques qui avaient détruit des biens civils, notamment des écoles, après avoir adressé des avertissements incohérents aux civils et avaient utilisé des bombes d'accotement et des mines terrestres antipersonnel télécommandées. À en croire des données fournies par l'armée du Myanmar, qui n'ont toutefois pas été vérifiées de manière indépendante, depuis le coup d'État, les groupes armés d'opposition auraient causé la mort de 8 878 civils, parmi lesquels 330 enfants, 112 enseignants, 24 soignants, 121 moines, 2 religieuses et 1 208 agents de l'État dans différents townships.

24. Le fait que des groupes armés d'opposition n'hésitent pas à commettre des assassinats ciblés contre des personnes soupçonnées d'être associées à l'armée du Myanmar, en particulier des agents de l'État, y compris chez elles ou dans des salons de thé ou des restaurants, est un motif de préoccupation croissante. Les groupes d'opposition revendiquent souvent des attaques de ce type et le HCDH a reçu 169 signalements de meurtres d'agents de l'État ou de proches d'agents de l'État ainsi que d'autres civils, y compris des religieux, qui auraient été commis dans huit États et régions par des groupes armés d'opposition. Ce sont les régions de Bago, de Magway et de Mandalay qui ont été les plus touchées. Le 14 février 2025, dans l'église Notre-Dame de Lourdes du village de Kan Gyi, situé dans le township de Shwebo (région de Sagaing), des membres d'un groupe armé d'opposition ont tué un prêtre catholique à coups d'épée après l'avoir accusé d'être un informateur de l'armée. En réponse aux questions du HCDH, le Gouvernement d'union nationale a indiqué que les auteurs présumés avaient été arrêtés par le 5^e bataillon des Forces de défense du peuple dans le district de Shwebo et qu'il avait établi un tribunal spécial chargé d'enquêter sur le meurtre. À la date du présent rapport, le tribunal n'avait pas encore rendu sa décision.

25. Le HCDH a aussi été informé que des personnes arrêtées par des groupes armés d'opposition avaient été tuées ou brutalisées, qu'il était massivement recouru aux mines terrestres, que des terres avaient été confisquées et que des manifestations pacifiques contre l'extraction de ressources naturelles avaient été violemment réprimées. Il a également reçu des plaintes concernant des faits commis dans des zones se trouvant sous le contrôle du Gouvernement d'union nationale, notamment plusieurs cas présumés de corruption et d'abus de pouvoir de la part des forces de sécurité locales.

D. Autres atteintes aux droits de l'homme et préoccupations connexes en matière de protection

26. Les civils, en particulier les membres de communautés ethniques minoritaires vivant dans des zones où les combats continuaient de faire rage, restaient de surcroît exposés à de multiples violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits et aux risques qui en découlaient concernant leur protection, notamment l'enrôlement et le recrutement forcé, la privation arbitraire de liberté, la violence sexuelle, la privation de secours humanitaire, en particulier lors de catastrophes naturelles, l'insécurité alimentaire et la propagation de maladies transmissibles due à un manque de services et à de conditions de vie inadéquates. Il faut aussi citer, entre autres sujets de grave préoccupation, l'augmentation des cas de traite des personnes liés à des centres d'escroquerie, dont l'exploitation était facilitée par la culture de l'impunité, la corruption endémique et l'affaiblissement de l'État de droit depuis la prise de pouvoir par l'armée du Myanmar. Les conséquences que les activités des réseaux criminels transnationaux qui sont derrière ce type de centres ont pour la population civile méritent une analyse et des enquêtes approfondies.

27. Les multiples opérations de conscription, dans le cadre desquelles quelque 65 000 jeunes ont été appelés de force sous les drapeaux, ont exacerbé les problèmes en matière de protection, semant la peur parmi la population et entraînant des vagues de déplacements, et ont eu des conséquences négatives sur le plan socioéconomique et en ce qui concerne l'égalité des genres. En l'absence des maris et des fils, traditionnellement leurs principaux soutiens, de plus en plus de familles ont dû compter, pour subsister, sur les mères, les épouses et les filles, contraintes d'accepter des travaux épuisants et mal rémunérés⁹.

28. Au cours de la période considérée, la peur de la conscription a poussé de nombreuses personnes à fuir à l'étranger ou vers des zones non contrôlées par l'armée du Myanmar et la peur des représailles a fait partir des familles entières, ce qui a eu un effet de délitement sur le tissu social et a restreint les moyens de subsistance. Le HCDH a reçu des informations indiquant que l'armée entraînait dans les villages, rassemblait et arrêtaient arbitrairement les hommes, puis, après avoir relâché ceux qui avaient dépassé l'âge de servir, emmenait les autres vers des bases militaires ou les obligeait à faire du portage ou à effectuer d'autres tâches de soutien. Les personnes interrogées ont raconté que l'armée avait, par la menace ou l'extorsion, fait payer entre 7 et 10 millions de kyats (entre 3 300 et 4 700 dollars) à des civils qui voulaient s'éviter la conscription ou l'éviter à des proches. Il a par ailleurs été signalé que la conscription avait eu des effets sur la santé mentale en ce que bon nombre d'enrôlés avaient le sentiment qu'on leur avait volé leur avenir en les empêchant de poursuivre leurs études ou d'exercer une activité professionnelle.

29. La situation des civils était d'autant plus inquiétante que des organisations ethniques armées ont procédé à des recrutements forcés dans les États kachin, shan et rakhine. Les personnes interrogées ont raconté que des groupes armés d'opposition organisaient des campagnes de recrutement et imposaient des quotas de recrues par foyer et que les familles ou les communautés qui refusaient d'obtempérer étaient punies. Bien que les groupes armés aient apparemment surtout visé les personnes de la même appartenance ethnique que leurs membres, il serait arrivé à plusieurs reprises que des personnes d'autres origines ethniques aient été enrôlées de force pour que les objectifs de recrutement soient atteints.

30. L'insécurité alimentaire a continué d'augmenter en raison du conflit armé, de l'instabilité économique et des catastrophes naturelles. D'après les estimations, 15,2 millions de personnes, c'est-à-dire près d'un tiers de la population du pays, risquent d'être soumises à une insécurité alimentaire aiguë en 2025, ce qui représente une forte augmentation par rapport au chiffre de 2024 (13,3 millions)¹⁰. Cette aggravation de la situation est due aux effets conjugués de plusieurs chocs, notamment aux conséquences dévastatrices du typhon Yagi et du tremblement de terre qui ont frappé le pays en septembre 2004 et mars 2025, à une inflation persistante et à des opérations militaires qui ont détruit des terres agricoles et déplacé des millions de personnes, perturbant les moyens de subsistance dans l'ensemble du pays.

31. Il est particulièrement préoccupant de constater que les prix des denrées alimentaires ont atteint des niveaux sans précédent. En 2024, le coût du panier alimentaire standard a augmenté de près de 30 %, progressant plus rapidement que les salaires, ce qui a érodé le pouvoir d'achat, en particulier dans les zones urbaines, où la pauvreté s'est aggravée alors que les denrées alimentaires devenaient de moins en moins abordables, et les revenus réels des ménages ont baissé de 15 % dans les zones urbaines et de 4 % dans les zones rurales¹¹. Au cours de la période considérée, le prix du riz a augmenté de 87 % dans l'État chin, de 72 % dans l'État shan et de plus de 50 % dans la région de Sagaing¹². L'accessibilité et la disponibilité des vivres ont été particulièrement limitées dans les régions centrales et les États ethniques touchés par le conflit en raison de problèmes et de restrictions qui ont touché les transports, de blocus de marchandises parmi lesquelles le matériel et les engrais agricoles, de la présence de mines terrestres et de munitions non explosées et de l'effondrement des chaînes de commercialisation.

⁹ Voir <https://ndburma.org/the-enlistment-of-women>, p. 10.

¹⁰ Voir <https://www.fao.org/giews/countrybrief/country.jsp?code=MMR>.

¹¹ Voir <https://cgspace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/de1e5461-c020-48ff-bd8f-f567b50c7d56/content>.

¹² Voir <https://fpma.fao.org/giews/fpmat4/#/dashboard/tool/domestic>.

32. Dans le nord des États rakhine et chin, des perturbations logistiques, des barrages routiers et des problèmes de sécurité ont isolé des townships entiers et entraîné des pénuries de produits essentiels tels que le riz, l'huile de cuisson et les aliments pour animaux. L'accès aux produits alimentaires a été particulièrement limité dans l'État chin, où, en 2025, les prix de denrées de base telles que le riz, les légumineuses et l'huile de cuisson ont atteint des niveaux seulement dépassés dans la région de Sagaing¹³. Les problèmes de transport et de logistique dus, notamment, à des restrictions de circulation et des infrastructures endommagées ont rendu l'approvisionnement en produits frais et autres denrées de base presque impossible. La diversité alimentaire s'est considérablement réduite, ce qui montre que les vivres sont devenus moins facilement accessibles et, plus largement, que la situation socioéconomique s'est détériorée. Les États chin, rakhine et kachin étaient particulièrement touchés par l'insécurité alimentaire, ce qui soulève de graves préoccupations en ce qui concerne le droit à la santé sachant que la malnutrition a des effets excessivement graves sur les femmes et les enfants.

33. Les familles dirigées par des femmes, pour la plupart, ne possédaient pas de terres et dépendaient de travaux journaliers pour subsister. Elles étaient donc parmi les groupes les plus exposés à l'insécurité alimentaire. En outre, il a été signalé que les femmes adoptaient parfois des stratégies d'adaptation préjudiciables, empruntant de l'argent, vendant des biens, réduisant leur consommation alimentaire ou recourant à la prostitution, par exemple, ce qui les exposait à un risque accru d'exploitation¹⁴. Les conflits et les déplacements ont encore limité leur accès aux activités génératrices de revenus et les ont donc rendues plus vulnérables aux abus, à l'exploitation, à la violence fondée sur le genre et à la famine.

34. Selon les estimations d'agences humanitaires, en 2025, 12,9 millions de personnes auront besoin d'une aide alimentaire d'urgence et 11,5 millions d'une aide à l'agriculture et aux moyens de subsistance. En mai 2025, le plan d'intervention humanitaire des Nations Unies n'avait reçu que 12 % du budget alloué et les acteurs humanitaires ont donc dû revoir leurs priorités et se concentrer uniquement sur les besoins vitaux les plus urgents, en conséquence de quoi ils ont pu atteindre moins de personnes dans le besoin. La poursuite du conflit, l'instabilité politique à l'approche d'élections organisées par l'armée et les conséquences des catastrophes naturelles risquent d'aggraver encore la crise et d'exacerber une situation humanitaire déjà critique.

IV. Situation des droits humains des musulmans rohingya

35. Dans l'État rakhine, les hostilités se sont intensifiées depuis novembre 2023, ce qui soulève de graves préoccupations en ce qui concerne la protection des communautés ethniques, notamment les Rohingya. Selon des sources accessibles au public, au moins 1 633 attaques liées au conflit se sont produites au cours de la période considérée, parmi lesquelles 409 frappes aériennes et 274 barrages d'artillerie. Des sources crédibles ont indiqué que ces attaques avaient fait 374 victimes civiles confirmées, ce qui est très certainement en deçà de la réalité. L'Armée arakanaise a progressivement pris le contrôle de la presque totalité de l'État rakhine, capturant les positions du commandement militaire occidental en décembre 2024 puis étendant son offensive aux régions voisines de Magway, de Bago et d'Ayeyarwady. Comme elle a coutume de le faire, l'armée du Myanmar a réagi aux pertes territoriales par des attaques aériennes, navales et terrestres, principalement dirigées contre des civils rakhine et rohingya de souche. Les représailles ont été nombreuses. Le 29 mai 2024, notamment, l'armée du Myanmar est entrée dans le village de Byaing Phyu, dans le township de Sittwe, a rassemblé les civils rakhine qu'elle soupçonnait d'aider l'Armée arakanaise et en a tué environ 80. Elle a aussi arrêté environ 300 personnes et déplacé des civils de plus de 20 villages alentours. En septembre 2024, plus de 240 des personnes arrêtées avaient été condamnées à des peines de prison sur le fondement de la loi sur les associations illégales. En outre, à mesure qu'elle perdait du terrain, l'armée a multiplié les attaques aériennes contre des civils dans le sud de l'État rakhine. Le 8 janvier 2025, des

¹³ Ibid.

¹⁴ Groupe de la Banque mondiale, *Myanmar: Agricultural Resilience amid Deepening Food Insecurity*, rapport de suivi sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, juin 2024, p. 2.

frappes aériennes sur l'île de Ramree ont coûté la vie à au moins 26 civils, parmi lesquels 12 femmes et 7 enfants, dans le village de Kwak Ni Maw, principalement habité par des membres de l'ethnie kaman. Des images satellites montrent que 362 bâtiments ont été détruits dans l'attaque. En réponse au HCDH, l'armée a confirmé l'attaque, affirmant qu'un avion avait observé des éclairs de feu provenant du bâtiment de la zone ciblée, ce qui indiquait que des activités militaires y étaient menées.

36. Dans le nord de l'État rakhine, les Rohingya ont continué d'être victimes de nombreuses violations des droits de l'homme et de nombreuses atteintes à ces droits, dont certaines rappellent les atrocités commises en 2017. Selon les informations reçues, l'armée du Myanmar et l'Armée arakanaise ont toutes deux mené des frappes aériennes et des frappes d'artillerie qui ont entraîné la mort de civils et la destruction de biens civils ; commis des meurtres, des disparitions forcées, des actes de torture et autres mauvais traitements et des privations arbitraires de liberté ; endommagé, détruit, pillé et occupé des biens civils ; et recruté des Rohingya de force. En 2025, les Rohingya ont moins été touchés par les violences liées au conflit, mais auraient néanmoins été victimes de nombreuses violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits commises par l'Armée arakanaise en toute impunité. Les agissements des groupes armés rohingya, notamment l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan, ont aggravé les préoccupations en matière de protection et contribué à instaurer un climat de peur dans la population et à généraliser les déplacements.

37. Les restrictions et la surveillance généralisées des communications imposées par les deux parties, y compris les coupures d'Internet et la confiscation des téléphones portables, ont entravé les enquêtes sur les violations et les atteintes commises dans l'État rakhine. Par conséquent, il n'a pas été possible d'établir ou même d'estimer le nombre de victimes civiles et de déplacements au cours de la période considérée. Selon certaines sources, plus de 1 000 Rohingya ont été tués et des dizaines de milliers d'autres ont été contraints de fuir. En particulier, des civils rohingya ont été pris entre les positions de l'Armée arakanaise et celles de l'armée du Myanmar, dont les rangs comptaient des Rohingya depuis mars 2024. Cela a forcément exacerbé les tensions intercommunautaires et alimenté de nouvelles violences, ce qui était l'objectif recherché. Depuis le 12 avril 2024, l'armée a incendié des centaines de maisons appartenant à des membres de l'ethnie rakhine dans la ville de Buthidaung, notamment dans le quartier 6, faisant participer des conscrits rohingya aux opérations. Dans les semaines qui ont suivi, l'Armée arakanaise a incendié 25 villages rohingya alentours¹⁵. Le 15 avril 2024, lors d'une attaque qui fait toujours l'objet d'une enquête, les bureaux, la pharmacie et tout le matériel de l'antenne de Médecins Sans Frontières à Buthidaung ont été incendiés, ce qui a privé la population des soins de santé de base puisque les hôpitaux de Maungdaw et de Buthidaung avaient été fermés¹⁶. Les soins de santé sont devenus de moins en moins disponibles et accessibles et de nombreuses informations indiquent que l'absence de services et d'assistance de base a coûté la vie à des enfants et des personnes déplacées dont la mort aurait autrement pu être évitée.

38. Le nombre de déplacements aurait considérablement augmenté parce que des Rohingya choisissent de partir de chez eux avant les affrontements et ceux qui refusent de le faire sont menacés ou attaqués par l'Armée arakanaise, ce qui fait encore des victimes. Selon l'Organisation des Nations Unies, dans l'État rakhine et le township de Paletwa (État chin), 350 000 personnes ont été déplacées depuis la reprise du conflit en novembre 2023, mais ce chiffre est considéré comme largement en deçà de la réalité¹⁷. Les survivants ont été soumis à des déplacements répétés, allant de village en village dans une quête désespérée de sécurité. L'aide humanitaire étant très limitée, les Rohingya déplacés n'ont pu compter que sur le soutien d'autres Rohingya.

39. Le 2 mai 2024, dans le village de Htan Shauk Khan, dans le township de Buthidaung (État rakhine), une attaque a fait des centaines de victimes civiles et de multiples sources ont dit que plus de 1 000 Rohingya avaient fui de peur d'être pris dans des affrontements. Des témoins ont raconté avoir été arrêtés par des éléments de l'Armée arakanaise, qui les ont

¹⁵ Voir <https://www.aspistrategist.org.au/they-left-a-trail-of-ash-decoding-the-arakan-armys-arson-attacks-in-the-rohingya-heartland>.

¹⁶ Voir <https://www.msf.org/msf-office-destroyed-fire-amid-ongoing-violence-rakhine-myanmar>.

¹⁷ Voir <https://reliefweb.int/report/myanmar/myanmar-humanitarian-update-no-45-28-march-2025>.

divisés en trois groupes dans des rizières et ont ouvert le feu, faisant des dizaines de morts. Une des personnes interrogées a décrit une rivière de sang, des coups de feu, un massacre, des armes à feu partout et des personnes qui se faisaient tirer dans les jambes et la poitrine. Un autre survivant a raconté comment 20 membres de sa famille, y compris trois enfants, avaient été tués.

40. La situation s'est encore détériorée lorsque l'Armée arakanaise a lancé des offensives pour s'emparer de la ville de Buthidaung, le 17 mai 2024, et de la ville de Maungdaw, à la mi-juin 2024. Début mai, des dizaines de milliers de Rohingyas s'étaient réfugiés à Buthidaung, où une école du centre-ville aurait abrité plus de 10 000 civils. Le 6 mai, l'école a été touchée par des tirs d'artillerie attribués à l'Armée arakanaise qui ont fait 4 morts et 15 blessés. Le 17 mai 2024, elle a été la cible d'une autre attaque après que l'Armée arakanaise s'est emparée de la ville et que les quartiers rohingya, notamment les quartiers 1, 2, 3, 4, 6 et 7, ont été incendiés. Les personnes interrogées ont parlé de personnes enfermées dans des maisons et brûlées vives, d'exécutions sommaires, de civils en fuite pris pour cible et de disparitions. Des Rohingyas qui étaient originaires de Buthidaung ou y avaient été déplacés ont tenté de fuir vers Maungdaw, mais l'Armée arakanaise leur a barré le passage. Des victimes ont expliqué avoir passé la nuit sur la route, comme des dizaines de milliers d'autres personnes. Décrivant la peur et le chaos qui régnaient, une personne interrogée a raconté : « Tout le monde pleurait. Les pères ne trouvaient pas leurs fils, les fils ne trouvaient pas leurs pères, les enfants ne trouvaient pas leurs parents, les maris et les femmes étaient séparés. Les gens pleuraient toute la nuit. ». Dans la matinée, l'Armée arakanaise a forcé les Rohingyas déplacés à se rendre dans des villages placés sous son contrôle. Des témoignages font état de civils marchant toute la journée sous une chaleur torride à travers des villages rasés, portant des enfants en bas âge. Le HCDH a établi que les meurtres, les arrestations, les violences, les disparitions, les extorsions et les pillages étaient monnaie courante pendant cette période.

41. Dans les semaines qui ont suivi l'incendie des quartiers rohingya de Buthidaung, les affrontements se sont intensifiés dans le township de Maungdaw, coûtant la vie à de nombreux Rohingyas. Le 10 juin 2024, dans le village de Pan Taw Pyin, une attaque lancée depuis un hélicoptère militaire a tué au moins huit Rohingyas, et dans le village de Thi Ho Kyun, une attaque de drone – que les personnes interrogées ont attribuée à l'Armée arakanaise – a fait six morts. Des sources locales ont indiqué que l'armée avait pris position dans des maisons, des écoles, des mosquées et des madrasas et que les affrontements qui avaient suivi avaient fait de nombreux morts parmi les Rohingyas et causé des dégâts matériels. L'Armée arakanaise aurait utilisé des drones pour tuer des dizaines de Rohingyas qui n'avaient pas quitté leur village. Dans la matinée du 13 juillet 2024, dans le village de Habi Anarwa, l'armée a lancé une frappe aérienne sur une maison rohingya, faisant huit morts dont deux femmes et deux enfants. Les affrontements se sont poursuivis dans les villages alentours jusqu'au 24 juillet 2024, mettant en danger la population civile, faisant de nombreuses victimes et causant d'importantes destructions, ce qui a poussé les civils à fuir.

42. Au début du mois d'août 2024, cette escalade de la violence a culminé avec le massacre de plusieurs centaines de Rohingyas à Maungdaw. Le 4 août, à Maung Ni, quartier situé dans le sud de la ville de Maungdaw, l'Armée arakanaise a repris des positions abandonnées par l'armée du Myanmar et blessé ou tué des dizaines de civils, dont certains ont été exécutés et d'autres sont tombés sous des tirs d'artillerie. Des personnes interrogées ont déclaré que dans le village de Maung Ni, des soldats de l'Armée arakanaise étaient entrés chez un imam, où huit familles, soit 36 personnes parmi lesquelles 10 femmes et 18 enfants, avaient trouvé refuge. Les 36 intéressés n'ont pas été revus depuis et nul ne sait ce qui leur est arrivé.

43. De multiples sources ont fourni des témoignages concordants sur les événements survenus le 5 août 2024 dans la ville de Maungdaw, où des milliers de Rohingyas s'étaient rassemblés sur la rive du fleuve Naf, à l'ouest de la ville, espérant fuir les combats en traversant la frontière avec le Bangladesh. Des frappes de drones et d'artillerie qui ont débuté en fin d'après-midi ont possiblement entraîné la mort de centaines de civils rohingya. Une personne interrogée a raconté : « Ceux qui se déplaçaient étaient coincés, ceux qui étaient dans le village étaient coincés et ceux qui étaient sur la rive étaient aussi coincés. Il y avait 10 000 à 12 000 personnes sur la rive à ce moment-là et beaucoup sont morts. De l'endroit

où on était, on voyait des cadavres partout. ». Un survivant a déclaré que le bateau à bord duquel il tentait de se rendre au Bangladesh avait été attaqué par des drones et que 46 civils, parmi lesquels trois enfants, avaient été tués. L'Armée arakanaise a accusé des « groupes armés musulmans extrémistes », mais plusieurs personnes interrogées ont dit qu'elle était à l'origine des attaques puisque les drones provenaient de zones placées sous son contrôle et dans lesquelles l'armée du Myanmar n'était pas présente¹⁸. Les attaques de drones contre des civils en fuite se sont poursuivies le 6 août 2024. Une personne interrogée a raconté que le bateau à bord duquel elle se trouvait avec 50 autres passagers avait été touché et que 38 personnes, parmi lesquelles 4 enfants, avaient été tuées.

44. Après des mois d'atrocités et de souffrances, la dynamique du conflit s'est déplacée vers le sud et l'est et la violence contre les Rohingyas a donc un peu diminué. En mai 2025, l'armée du Myanmar ne contrôlait plus que Sittwe et Kyaukpyu, mais les Rohingyas étaient toujours exposés à de nombreuses violations et atteintes. Le 20 décembre 2024, à Kya Kaung Taung, dans le township de Maungdaw, contrôlé par l'Armée arakanaise, trois garçons âgés de 13 à 16 ans ont disparu alors qu'ils revenaient de la pêche. Leurs corps, identifiés grâce à leurs vêtements, ont été retrouvés deux mois plus tard. Tous espoirs d'une amélioration de la situation des Rohingyas sous l'égide de l'Armée arakanaise ont été anéantis, les civils ayant continué d'être régulièrement victimes de violences et d'abus, notamment des arrestations massives perpétrées au prétexte de rechercher des membres présumés de groupes armés rohingya. En avril et mai 2025, les personnes déplacées auraient commencé à retourner dans leurs régions d'origine, mais les Rohingyas étaient toujours majoritairement déplacés – selon les estimations, ils étaient au moins 80 000 dans le nord de l'État rakhine. Le 26 avril 2025, 18 familles qui avaient quitté le Bangladesh pour retourner à Maungdaw ont été arrêtées par l'Armée arakanaise à leur arrivée dans leur village. En mai 2025, les intéressés étaient toujours détenus à Maungdaw. Cet événement et d'autres du même genre ont encore davantage semé la peur parmi les Rohingyas déplacés et probablement dissuadé d'autres familles de rentrer du Bangladesh.

45. Selon certaines informations, toutes les parties au conflit dont l'État rakhine est le théâtre se livrent à la conscription et au recrutement forcés de Rohingyas, y compris des enfants, utilisés tant pour combattre que pour effectuer des tâches de soutien comme le portage, mais les informations reçues ne suffisent pas à apprécier l'ampleur ni les conséquences de cette situation.

46. L'armée du Myanmar refuse de reconnaître aux Rohingyas le droit à la nationalité, mais les enrôle néanmoins parmi les conscrits. Certains Rohingyas se sont engagés volontairement après que l'armée a promis que les recrues se verraient accorder la nationalité et d'autres avantages. Cette promesse n'a pas été tenue. En utilisant des Rohingyas, l'armée a réussi à bloquer les avances de l'Armée arakanaise tout en préservant ses troupes, mais a provoqué des tensions interethniques qui pourraient avoir des répercussions à long terme. Lorsqu'elle s'est repliée vers Sittwe, elle a recruté des Rohingyas dans les camps et les villages de la capitale de l'État rakhine et des environs. Selon certaines sources, chaque village a dû fournir jusqu'à 30 recrues par mois. Les personnes en âge de servir qui refusaient de s'engager étaient battues, forcées de quitter leur village et arrêtées. Certains Rohingyas auraient échappé à la conscription en payant des sommes importantes. L'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan a aussi procédé à des recrutements forcés, menaçant et enlevant de jeunes Rohingyas. En outre, des personnes interrogées ont raconté que l'Organisation de solidarité rohingya avait enlevé des Rohingyas, y compris des enfants, au Bangladesh pour les envoyer combattre aux côtés de l'armée dans l'État rakhine.

47. Bien que l'Armée arakanaise ait affirmé n'avoir jamais recruté qui que ce soit de force dans l'État rakhine, des informations crédibles indiquant le contraire ont été reçues de camps près de Sittwe, en décembre 2024, ainsi que de Buthidaung, de Maungdaw, de Pauktaw, de Kyauktaw, de Mrauk-U, de Minbya et de Myebon, tout au long de la période considérée. Des Rohingyas nouvellement arrivés au Bangladesh ont dit que le recrutement forcé était une des principales raisons qui les avait poussés à fuir. L'Armée arakanaise aurait imposé des quotas de recrutement aux villages rohingya et des personnes interrogées ont dit craindre que le

¹⁸ Voir Ligue unie pour l'Arakan, déclaration n° 16/2024, 7 août 2024, disponible à l'adresse <https://www.arakanarmy.net/post/statement-10>.

non-respect de ces quotas entraîne des sanctions et notamment un déplacement forcé. Il a à plusieurs reprises été signalé que les personnes recrutées de force étaient arbitrairement privées de liberté et soumises à la torture et à d'autres mauvais traitements parce qu'elles étaient soupçonnées d'être liées à des groupes armés rohingya. Des survivants ont raconté avoir subi des expériences très éprouvantes sous la garde de l'Armée arakanaise, notamment dans la prison de Buthidaung, décrivant avoir été roués de coups, brûlés sur des parties du corps, mutilés et soumis à d'autres actes de torture et mauvais traitements parmi lesquels les travaux forcés. Il est arrivé plusieurs fois que les familles ne reçoivent aucune information sur le sort des détenus et le lieu où ils se trouvaient. Après leur libération, certaines personnes ont raconté des conditions de détention abominables dans des prisons surpeuplées où les mineurs n'étaient pas séparés des adultes.

48. Le 8 décembre 2024, dans le village de Ka Nyin Tan, après la dernière bataille avant la prise de Maungdaw, l'Armée arakanaise a capturé plusieurs soldats recrues rohingya et les aurait brûlés vifs. Les images satellites ont confirmé un incendie sur les lieux¹⁹. Selon la personne interrogée, plus de 50 Rohingya hors de combat ont été transférés dans une école voisine, où ils ont été roués de coups avant d'être exécutés. Les corps auraient été entassés et abandonnés à proximité dans un fossé en bordure de route. On ne sait pas ce qu'il est advenu des soldats.

49. Les préoccupations en matière de protection et les besoins humanitaires ont été encore exacerbés par les déplacements répétés de population et ont fortement contribué à la détérioration de la situation des droits de l'homme. En raison des restrictions que l'armée a imposées pour empêcher les livraisons de nourriture et d'autres produits dans l'État rakhine, les Rohingya ont souffert de l'insécurité alimentaire et de la faim et ont dû survivre sans autre soutien que celui de leur communauté. Selon certaines informations, la pénurie de nourriture, de médicaments et d'eau potable a coûté la vie à plusieurs personnes. Bien que le risque de famine ne se soit pas concrétisé, de nombreux Rohingya vivant dans des camps et dans le nord de l'État rakhine ont continué à faire face à une insécurité alimentaire alarmante nécessitant une attention et une assistance immédiates²⁰. Les conditions de vie inadéquates et le manque d'accès aux soins de santé ont entraîné la propagation d'infections cutanées et de maladies transmissibles, notamment la gale, la diarrhée, l'hépatite et le paludisme. Dans les camps de Sittwe, la situation s'est aggravée en raison de graves pénuries de nourriture et de médicaments, d'une inflation élevée, d'un manque de moyens de subsistance et d'une aide humanitaire insuffisante par rapport aux besoins réels. Il a en outre été fait état de tentatives de suicide et de diverses stratégies d'adaptation préjudiciables, certaines personnes décidant par exemple de limiter leur ration alimentaire journalière ou d'accepter des mauvaises conditions de travail, ce qui montre à quel point les civils rohingya sont désespérés.

50. Bien que l'Armée arakanaise ait déclaré au HCDH qu'elle traitait toutes les communautés de la même manière et selon la même politique, les restrictions des droits et libertés des Rohingya imposées par les gouvernements précédents sont restées en place. Comme l'armée du Myanmar, l'Armée arakanaise a persisté à nier l'identité rohingya, appelant les Rohingya « Bengalis » ou « musulmans ». Le HCDH a recueilli des informations indiquant que les déplacements étaient toujours restreints et que des couvre-feux nocturnes étaient imposés, ce qui a eu des conséquences préjudiciables pour les pratiques religieuses, les moyens de subsistance (par exemple, le nombre de licences de pêche a été limité et le coût de l'obtention d'une lettre de l'administration permettant de sortir du village est devenu exorbitant) et les communications (à cause de la surveillance et de la confiscation des téléphones). Des personnes interrogées dans le nord de l'État rakhine ont déclaré que les Rohingya étaient uniquement autorisés à téléphoner depuis des téléphones appartenant aux opérateurs, ces derniers étant tenus de fournir les enregistrements des appels à l'Armée arakanaise.

51. Ces conditions dramatiques, auxquelles s'ajoutait un climat de peur et d'insécurité permanentes, ont continué de pousser les Rohingya à fuir à l'étranger, souvent avec des conséquences tragiques. Des centaines, voire des milliers de Rohingya ont quitté Pauktaw et Kyauktaw en 2025, probablement pour se rendre en Malaisie ou en Thaïlande. Le 12 février

¹⁹ Voir <https://firms.modaps.eosdis.nasa.gov/map/#d:2024-12-08;@92.37,20.82,14.00z>.

²⁰ Voir <https://www.undp.org/asia-pacific/publications/rakhine-a-famine-in-the-making>.

2025, dans le township de Ye (État mon), l'armée du Myanmar a ouvert le feu sur un bateau transportant des Rohingya, faisant six morts. Les corps ont été retrouvés sur le rivage le lendemain matin. Les Rohingya qui se rendent à pied au Bangladesh courent de nombreux risques : fusillades, attaques de drones, explosion de mines terrestres ou de munitions non explosées et traite des personnes. Des Rohingya partis au Bangladesh ont déclaré avoir dû, pour s'enfuir, payer jusqu'à 2,5 millions de kyats (environ 1 200 dollars) à des soldats de l'Armée arakanaise et des passeurs avec qui ils s'étaient associés. Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies, 118 000 Rohingya ont fui vers le Bangladesh depuis novembre 2023, mais des sources locales ont indiqué que ce chiffre pourrait être deux fois inférieur à la réalité²¹.

52. Les départs par la mer, notamment depuis le Bangladesh, ont continué à entraîner la mort tragique de Rohingya. Selon l'Organisation des Nations Unies, au moins 9 000 personnes ont tenté de fuir le Myanmar par bateau en 2024, soit plus de deux fois plus qu'en 2023, et 650 d'entre elles ont été déclarées mortes ou portées disparues²², ce qui rappelle les graves événements survenus dans la mer d'Andaman en 2015²³. Entre le 3 et le 5 janvier, quelque 460 Rohingya ont été aperçus arrivant en Malaisie et en Indonésie²⁴. Le 9 mai, deux bateaux transportant 514 personnes ont chaviré et au moins 427 Rohingya ont péri dans la plus grande tragédie maritime de 2025²⁵. À la fin du mois de mai, le nombre de Rohingya ayant tenté de périlleux voyages en mer en 2025 avait déjà dépassé 3 000, ce qui confirme que les tentatives de départ sont de plus en plus nombreuses. Selon des informations crédibles, en mai 2025, un navire de la marine indienne a transporté environ 40 Rohingya jusqu'à un point situé au large de la côte sud du Myanmar, dans la mer d'Andaman, où il les a forcés à débarquer et à nager jusqu'au rivage²⁶. Les Rohingya, refoulés, se sont retrouvés bloqués à Tanintharyi, où ils ont été placés sous la garde d'un groupe armé opérant dans cette région.

53. Certaines évolutions sont survenues au cours de la période considérée en ce qui concerne la responsabilité internationale. En novembre 2024, le Procureur de la Cour pénale internationale a demandé la délivrance d'un mandat d'arrêt contre Min Aung Hlaing, commandant en chef de l'armée du Myanmar, et a fait savoir qu'il entendait aussi demander des mandats d'arrêt contre d'autres personnes. La demande est toujours en cours d'examen par la Section préliminaire²⁷. À la Cour internationale de Justice, la procédure écrite entre les parties à l'affaire opposant la Gambie et le Myanmar s'est achevée. La Cour a jugé recevables les déclarations d'intervention de 11 autres États et a fixé à septembre 2025 le délai de dépôt des observations écrites correspondant aux quatre déclarations reçues les plus récemment²⁸. Le 13 février 2025, un tribunal argentin a émis des mandats d'arrêt sur le fondement du principe de la compétence universelle reconnu par le droit argentin²⁹. S'il y a lieu de se féliciter de ces mesures, bon nombre de membres de la société civile et de personnes interrogées ont dit qu'il fallait agir de manière plus globale et plus décisive, notamment renvoyer la situation au Myanmar dans son ensemble devant la Cour pénale internationale.

V. Conclusions et recommandations

54. **Ainsi qu'il ressort des précédents rapports, la crise des droits de l'homme au Myanmar ne cesse de s'aggraver pendant que les médias et les milieux politiques y**

²¹ Voir <https://data.unhcr.org/en/documents/details/116480> (page consultée le 19 mai 2025).

²² Voir <https://data.unhcr.org/en/documents/details/114965>.

²³ Voir <https://www.hrw.org/news/2025/05/26/10-years-rohingya-refugees-stranded-sea>.

²⁴ Voir https://data.unhcr.org/en/situations/myanmar?_kx=pySQ9eMlle8Wwy80YnHU3cXJTM8dzbzZxilW30UT6NU.WPtBYy.

²⁵ Voir <https://www.unhcr.org/news/press-releases/unhcr-fears-extreme-desperation-led-deaths-427-rohingya-sea>.

²⁶ Voir HCDH, « Alarmed by reports of Rohingya cast into the sea from Indian navy vessels, UN expert launches inquiry of 'unconscionable, unacceptable acts' », 15 mai 2025.

²⁷ Voir <https://www.icc-cpi.int/fr/bangladesh-myanmar>.

²⁸ Voir <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/178>.

²⁹ Voir <https://brouk.org.uk/argentina-court-issues-international-arrest-warrant-for-min-aung-hlaing-a-historic-step-towards-justice-for-rohingya-genocide-2>.

accordent de moins en moins d'attention. La crise de liquidités qui touche l'Organisation des Nations Unies et la réduction du soutien des donateurs ont considérablement limité les moyens dont le Haut-Commissariat a disposé pour établir le présent rapport et d'autres rapports récents et y donner suite en prenant des mesures concrètes en faveur de la protection, de la bonne gouvernance, de l'application du principe de responsabilité et du respect de l'espace civique. Si le Haut-Commissariat ne se voit pas accorder davantage de fonds pour mener à bien ses activités sur le Myanmar, il se pourrait qu'il ne puisse plus établir de rapports, car il a besoin de temps et de ressources pour vérifier l'exactitude et l'impartialité des informations reçues.

55. La situation dans le pays a continué d'avoir des conséquences dévastatrices pour les civils, qui ont subi des attaques généralisées et systématiques menées par l'armée contre eux et contre des biens protégés, ont été victimes de déplacements forcés, de recrutements forcés, de disparitions, d'arrestations arbitraires, d'incendies criminels, de destructions de biens et d'atrocités répétées visant à semer la terreur parmi eux et se sont de surcroît vus privés d'aide humanitaire. Les forces militaires ont encore davantage recouru aux frappes aériennes, utilisant notamment des drones et des paramoteurs, et aux armes lourdes contre des zones habitées par des civils, ciblant souvent des écoles, des marchés, des sites religieux et des camps de personnes déplacées. Le mépris de l'armée pour la protection des civils est devenu encore plus évident après le tremblement de terre qui a frappé le Myanmar le 28 mars 2025. Bien qu'elle ait déclaré un cessez-le-feu unilatéral, l'armée du Myanmar a continué de bombarder et d'attaquer des civils dans les zones touchées par le tremblement de terre et dans l'ensemble du pays. Comme lors des précédentes catastrophes naturelles, elle a de surcroît refusé de permettre aux secours humanitaires d'accéder à la population, en particulier dans les zones qu'elle ne contrôlait pas, ce qui a accentué les problèmes de protection et les besoins humanitaires, surtout pour les femmes et les enfants, particulièrement touchés.

56. L'escalade des hostilités dans l'État rakhine a entraîné la mort de nombreux civils et le déplacement de centaines de milliers d'autres, dont une grande partie ont été déplacés plusieurs fois. Les vidéos et les photos de la première partie de la période considérée montrent des scènes de mort, de destruction et de désespoir semblables à celles de 2017. Au cours de cette période, les membres de la communauté rohingya ont été pris en étau entre l'armée du Myanmar et l'Armée arakanaise et ont été systématiquement maltraités par les deux parties. Lorsque l'Armée arakanaise a pris le contrôle du nord de l'État rakhine, elle est devenue le principal auteur de violations des droits de l'homme contre les Rohingyas. Les meurtres, les recrutements forcés, les déplacements, les disparitions, les arrestations, les incendies, les extorsions, les pillages et les occupations ont été monnaie courante dans la région, faisant des centaines de morts et causant d'immenses souffrances. En raison des barrages militaires, l'accès à l'aide humanitaire a été très limité et les besoins de base – nourriture, médicaments et logement – n'ont pas été satisfaits. Cela a aggravé la situation de toutes les communautés et en particulier celle des Rohingyas, qui ont lutté pour survivre tout en faisant face à une insécurité alimentaire relevant de l'urgence.

57. Les groupes armés d'opposition se sont tous livrés à des violations et des atteintes contre les civils du Myanmar, la différence résidant dans l'ampleur et l'intensité des actes commis, parmi lesquels des exécutions extrajudiciaires de personnes perçues comme étant affiliées à l'armée du Myanmar, des attaques aveugles, y compris des attaques au moyen de mines terrestres, qui ont entraîné la mort de civils et des dommages ou des destructions d'objets protégés, et le recrutement forcé.

58. Toutes les parties ont agi dans une impunité presque totale, ce qui a permis la répétition des violations et a créé un cycle sans fin de souffrances pour la population civile. Compte tenu de ce qui précède, le Haut-Commissaire rappelle qu'il a invité le Conseil de sécurité à renvoyer la situation du Myanmar à la Cour pénale internationale et demande à l'armée du Myanmar :

a) De mettre immédiatement fin à toutes violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, y compris aux attaques dirigées contre des civils et des biens de caractère civil tels que les écoles, les hôpitaux,

les sites religieux et les camps de personnes déplacées, conformément à la résolution 2669 (2022) du Conseil de sécurité ;

b) De permettre et faciliter l'accès rapide et sans entrave d'une aide humanitaire impartiale apportée sans aucune distinction de caractère défavorable aux civils qui en ont besoin et de lever les restrictions à l'acheminement de denrées alimentaires, de médicaments et de fournitures essentielles ainsi que celles qui concernent les réseaux de télécommunications ;

c) De mettre fin à toutes les formes de conscription, y compris la conscription des Rohingya, qui sont incompatibles avec le droit international des droits de l'homme ;

d) De libérer immédiatement tous les prisonniers politiques et d'offrir des recours effectifs aux autres personnes qui ont été arbitrairement privées de liberté, notamment pour avoir refusé de se soumettre à la conscription ou avoir tenté d'y échapper.

59. Le Haut-Commissaire recommande au Gouvernement d'union nationale, aux organisations ethniques armées et aux groupes armés d'opposition :

a) De mettre fin à toutes les violations du droit international humanitaire et à toutes les violations du droit international des droits de l'homme et atteintes à ces droits ;

b) De prendre des mesures concrètes pour garantir la protection des civils, notamment de s'abstenir de commettre des exécutions extrajudiciaires et de faire en sorte que les violations et les atteintes soient examinées de manière transparente et en temps opportun par des mécanismes d'établissement des responsabilités équitables et fiables et que les victimes puissent accéder à des voies de recours et obtenir réparation ;

c) De mettre fin à toute forme de recrutement forcé et en particulier au recrutement forcé des enfants, qui doivent être libérés immédiatement.

60. Le Haut-Commissaire recommande à l'Armée arakanaise :

a) De mettre immédiatement fin à toutes les formes de recrutement forcé des Rohingya et de garantir aux civils, y compris les Rohingya, le plus haut niveau de protection possible ;

b) De permettre à tous les Rohingya déplacés de retourner dans leur lieu d'origine, conformément au droit humanitaire international, et d'accorder aux intéressés une aide financière afin qu'ils puissent reconstruire les maisons détruites au cours des opérations militaires ;

c) De lever immédiatement toutes les restrictions injustifiées imposées aux membres de la communauté rohingya en ce qui concerne les déplacements et l'accès aux services ;

d) De permettre à des enquêteurs indépendants d'accéder sans entrave aux zones de l'État rakhine qui se trouvent sous son contrôle pour qu'ils puissent examiner la situation des droits de l'homme et d'autoriser et de faciliter l'accès des secours humanitaires aux civils qui en ont besoin.

61. En outre, le Haut-Commissaire recommande aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies :

a) De maintenir la mobilisation politique sur la crise des droits de l'homme au Myanmar, en mettant particulièrement l'accent sur la situation des Rohingya et d'autres minorités et en veillant à ce que les voix et les expériences des intéressés soient prises en compte dans les stratégies internationales ;

b) De ne pas transférer des armes, des carburateurs, du matériel ou des technologies de surveillance et des biens à double usage qui risquent de contribuer à des violations du droit international humanitaire ou à des violations du droit international des droits de l'homme et des atteintes à ces droits, ni en autoriser le transfert ;

c) De soutenir les mesures prises pour protéger les réfugiés et les personnes déplacées, notamment en établissant des mécanismes permettant l'obtention de l'asile et la réinstallation dans des conditions sûres et dignes, et d'éviter de renvoyer qui que ce soit au Myanmar en violation du principe de non-refoulement ;

d) D'accroître les ressources et les fonds destinés à l'aide humanitaire et en particulier à la fourniture urgente de denrées alimentaires, de logements et de soins médicaux, en donnant la priorité aux populations les plus vulnérables, notamment les Rohingya et autres minorités, tant au Myanmar que dans les camps situés au Bangladesh.
